

JULIEN TANTI, VRAI INFLUENCEUR ET FAUX REPENTI

Julien TANTI, actuel influenceur, et ancien candidat de télé réalité (dans la première saison « Les Marseillais » en 2012), vient de se faire épingleur par la **DGCCRF**.

Il n'avait pas hésité à vanter sur son compte **INSTAGRAM** les mérites de placements financiers risqués (copytrading et or, notamment) en exagérant les gains obtenus et en prétendant qu'il était lui-même utilisateur de ces services (ce qui était faux). Bien évidemment, il avait « omis » de préciser qu'il intervenait dans le cadre d'un partenariat rémunéré. Autrement dit, il ne s'agissait pas de la communication d'un simple avis auprès de ses abonnés, mais de l'application d'un contrat publicitaire vantant la possibilité d'un enrichissement facile.

Julien TANTI a accepté le principe d'une amende transactionnelle (dont le montant, curieusement, n'a pas été révélé). Mais il a dû produire et réaliser une vidéo de mise en garde contre les placements financiers risqués (diffusée pendant 30 jours sur son compte **INSTAGRAM**).

Ces pratiques de nature à tromper le consommateur sont graves, d'autant que depuis 2023 la réglementation s'est renforcée. La **DGCCRF** a contrôlé en 2022 et en 2023 près de 300 influenceurs sur les réseaux sociaux : elle a établi le triste constat que la moitié d'entre eux étaient en infraction. Officiellement 150 000 personnes ont opté pour le statut d'influenceur en France.

L'avocat de **Julien TANTI** a géré la communication liée à cette affaire qui a terni l'image de son client. Le voici qui clame : « **Julien TANTI s'engage désormais à mettre au service de la loi et du législateur son expérience pour une meilleure protection à la fois des influenceurs, des nouveaux influenceurs, mais surtout de vous, sa communauté.** » Prière de ne pas sourire...



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)